

Confinement pour les uns, envoi au casse-pipe pour les autres

Le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Lemaire enfilait hier mardi 24 mars des déclarations vibrantes sur « la priorité absolue : garantir la sécurité sanitaire sur les lieux de travail », « sauver les entreprises et protéger les salariés », truffant ses annonces ronflantes sur les subventions et les prêts garantis par l'État aux entreprises de l'affirmation que « la santé des salariés n'est pas négociable ». Cela ne l'a pas empêché, en d'autres occasions, de parler de « ceux qui ont le courage de se rendre au travail ».

Quant à la ministre du Travail Pénicaud, elle a déclaré qu'il faut « accepter qu'il y ait moins de profitabilité, moins de rentabilité ou de productivité. Le plus important c'est : un, éviter les défaillances d'entreprises, deux, protéger l'emploi et trois, protéger les salariés qui travaillent pour les autres ». La santé des salariés n'est pas négociable, mais elle vient en dernier.

Plus anecdotique — quoi que... — son collègue ministre de l'Agriculture Didier Guillaume a lancé «un appel à l'armée de l'ombre des hommes et des femmes» qui «n'ont plus d'activité» en raison de la crise du coronavirus à «rejoindre la grande armée de l'agriculture française». Ce que certains ont traduit par : envoyer les coiffeurs à la cueillette des fraises et des asperges.

À l'évidence, le gouvernement fait exactement le contraire de ce qu'il prétend pour la sécurité et la santé des travailleurs ;

On n'en est plus à compter les aberrations du gouvernement qui appelle « en même temps » (comme dirait Macron) à rester cloîtré et à aller travailler, annonce depuis trois semaines l'arrivée «à pied» de plusieurs millions de masques et fait preuve d'une infâme hypocrisie envers le personnel soignants qu'ils ont matraqué et gazé avec une violence inouïe .

Loin de la sécurité « non négociable » des salariés, un projet de loi d'urgence adopté le 22 mars taille à grands coups de ciseaux dans le Code du travail, mais aussi dans les possibilités de saisie de l'inspection du travail et des tribunaux... On ne citera que l'imposition des congés payés pendant la période de confinement, la prolongation dans la durée du travail, l'utilisation des RTT à la discrétion des patrons, la suppression du repos le dimanche, etc. Quant à l'exercice du droit de retrait, le gouvernement ne peut pas encore l'interdire, mais il l'interprète à sa sauce, prétend qu'il ne s'applique pas si l'employeur met en œuvre les recommandations officielles et donne, selon les syndicats, de fausses informations sur son numéro vert.

À cela s'ajoutent, outre les mensonges sur la situation réelle dans les EHPAD, l'absence de mesures concrètes pour fournir des respirateurs, des masques et des médicaments qui pourraient être utiles contre le COVID-19. Du coup, les travailleurs — et pas seulement les personnels de la santé — paient déjà un lourd tribut à la désinvolture du gouvernement et à l'avidité des patrons.

Ceux-ci en profitent. Les entreprises du BTP prennent des mesures à géométrie variable

D'autres profitent de la crise pour annoncer la fermeture des usines dans l'automobile. Chez Michelin qui ne veut plus fabriquer de pneumatiques en France tout est fermé sauf la fabrication de pneus militaires. D'autres refusent l'arrêt de l'activité pour engranger des profits comme Total tout en faisant semblant d'adopter des dispositions efficaces.

Mais les salariés sont de plus en plus nombreux à lancer des cris d'alerte avec leurs syndicats. Et, surtout, à faire des propositions.

Dans le Vaucluse, la Société européenne des produits réfractaires (SEPR), à priori une production non essentielle, a été arrêtée à la suite de l'intervention de la CGT. Il en va de même pour Mader Composites à Sorgues, une fabrique de résines et de peintures industrielles, présentement à l'arrêt, et où un cas de COVID-19 a été déclaré. Eurenco, qui fabrique des explosifs et des composants pour munitions, et Siniat, qui produit des matériaux de construction, sont en cours d'arrêt.

Six syndicats de La Poste (CGT, CFDT, SUD, CFE-CGC, Unsa) ont alerté Bruno Lemaire et le PDG du groupe La Poste sur la situation sanitaire et sociale au sein du groupe, où les conditions sanitaires sont loin d'être optimales. Ils pointent « l'insistance à vouloir livrer des colis, quelle que soit la nature de ces derniers », et attirent l'attention sur « l'usage massif du droit de retrait, sur l'ensemble du territoire, [qui] témoigne d'une grande inquiétude des agents ». La CGT 64 demande le report du plan de reprise des activités de l'usine Safran Helicopters Engines à Bordes et le confinement de tous les employés du site. En Loire atlantique, les syndicats FO et CGT, devant les nombreuses demandes émanant de tout le département, ont interpellé le préfet. Ils alertent sur l'obligation de confinement pour tous et la constatation, dans les entreprises, de l'absence des dispositifs de sécurité : « pas de masques, pas de gel, pas de désinfection, proximité sur les lieux de travail » et citent « les pressions et intimidations exercées par quelques employeurs à l'égard des salariés refusant de travailler lorsque les conditions de sécurité ne sont pas réunies ». Quant à la CGT Finances publiques, elle dénonce le fait que dans nombre de directions locales, « des agents sont encore présents sans effectuer de missions prioritaires, continuent à accueillir des personnes sur rendez-vous, les espaces de travail ne sont pas aménagés, et donc les gestes barrières ne sont pas respectés, les locaux ne sont pas désinfectés, voire pas nettoyés ».

On peut citer par contre la société Famar Lyon, sous-traitante de l'industrie pharmaceutique employant un peu plus de 250 salariés, et qui sait fabriquer de la Nivaquine, victime de choix boursiers faisant risquer sa fermeture si aucune solution de reprise n'est proposée. Or Famar est l'unique usine enregistrée pour fournir ce médicament d'un grand intérêt thérapeutique potentiel contre le COVID-19. La CGT Famar propose au ministre des Solidarités et de la Santé de « répondre aux besoins sanitaires de milliers de patients en souffrance et de satisfaire ainsi les intérêts de santé publique »... à condition que l'usine ne ferme pas ses portes !

À Clermont-Ferrand, la CGT réclame — prenant au mot le président de la République, qui avait déclaré le 12 mars « qu'il est des biens et des services qui ne doivent pas être placés en dehors des lois du marché » — la nationalisation de Luxfer, à Gerzat, spécialiste de l'oxygène

médical, afin de continuer la production de matériel médical et éviter une pénurie en période d'épidémie de COVID-19. Réponse, selon France TV-infos, du ministère de l'Économie et des Finances — celui-là même dont le titulaire répète que « santé des salariés n'est pas négociable » : ils ne peuvent rien faire « en raison du droit de propriété », ils ne réquisitionneront l'usine qu'en cas de pénurie. Mais, relève le syndicat, « s'il y a pénurie, c'est déjà trop tard. On ne peut pas produire des bouteilles en une journée et là, personne n'est capable de nous dire quel est l'état des stocks aujourd'hui, c'est très inquiétant ». L'usine de Gerzat fabriquait 220 000 bouteilles par an, dont la moitié pour l'oxygène médical, 40% pour équiper les pompiers et 10% pour l'industrie. Les salariés, qui occupaient leur usine depuis fin janvier pour protester contre leur licenciement pour cause de fermeture définitive, ont mis fin à leur action pour respecter le confinement.

La Fédération CGT Commerce et Services a interpellé la ministre Pénicaud après le décès dû au COVID-19 d'un responsable de sécurité dans un centre commercial de la région parisienne, exigeant de véritables mesures de protection pour les salariés. La CGT Interim exige l'arrêt immédiat de toutes les missions d'intérim ne participant pas à la production de biens et services répondant aux besoins essentiels de la population, le maintien des salaires à 100% des intérimaires en mission dans les trois derniers mois et l'égalité stricte de traitement avec les salariés en CDI pour bénéficier du droit de retrait et du chômage partiel. Quant à la CGT Michelin Blanzay — une entreprise qui a perçu des millions d'aide publique grâce au CICE, qui a financé l'arrêt de la production de pneus poids lourds, avec 726 destructions d'emploi et la fermeture de l'usine de la Roche-sur-Yon —, elle dénonce avec vigueur (et humour) l'empressement des directeurs des différents sites de production à imposer des congés forcés et des RTT pendant le confinement, appelant les salariés à se mobiliser dès la reprise du travail et conclut : « Les congés sont à NOUS ! ».

Tous ces exemples, qu'on pourrait multiplier, mettent en évidence que le clivage constaté entre les syndicats lors de la bataille contre la contre-réforme des retraites se confirme. La CFDT, on ne s'en étonnera pas, accompagne servilement les décisions gouvernementales, tandis que la CGT résiste, souvent avec FO. Quant aux syndicats corporatifs dans la police, ils ne sont même pas capables de défendre leur personnel

La fédération CGT des industries chimiques a été parmi les premières à lancer un appel général à « cesser le travail par tous les moyens, droit de retrait, maladie ou grève » sous le titre : « Les salariés ne sont pas de la chair à virus/à canon pour les profits ! », appelant à la résistance et à la désobéissance. L'Union départementale CGT des Bouches du Rhône, de Seine maritime et quelques autres se sont immédiatement jointes à cet appel. Elle réclame, sans succès pour l'instant, une concertation dans chaque préfecture sur les activités qui doivent ou pas se poursuivre. Mais les sections syndicales ne désarment pas et multiplient les interventions auprès des préfets pour que certains patrons admettent qu'ils exposent les travailleurs et leurs familles à un risque évident de contamination.

Cette crise sanitaire dessine un monde du travail coupé en deux. Deux France. Celle des travailleurs cumulant petits salaires, contrats précaires, temps partiels... La France des aides à

domicile, employés, routiers, éboueurs à qui l'on demande de continuer à se rendre sur leur lieu de travail. Et la France du télétravail faisant des réunions en ligne depuis son canapé ou sa maison de vacances, glosent les premiers, qui se sentent comme des citoyens de seconde zone. Un sentiment exacerbé par la multiplication des suspicions de contamination parmi ces «petites mains» trop souvent reléguées au second plan. Qui, parce que précaires, peuvent difficilement risquer de perdre leur emploi ou le moindre euro.

A propos des précaires, beaucoup sont déjà à la soupe, vu que leurs contrats ne sont pas renouvelés sans avoir besoin de passer par l'étape « licenciement ». Pour cela, rien n'est prévu dans les dispositions gouvernementales.

Avec cette crise, on voit que l'occasion fait le larron pour voler des droits sociaux. On voit aussi que la vraie priorité n'est pas la santé comme le disent les discours du pouvoir, mais le maintien d'activités profitables, quitte à amplifier la pandémie. Il y a bien d'autres leçons à tirer, cet article n'a voulu traiter que de ses deux là.

Diane Gillard et Philippe Saunier.